

INSTITUTIONS:

Les leçons de la présidentielle et des législatives de 2002

Les 21 avril et 5 mai 2002 s'est déroulé la septième élection présidentielle au suffrage universel de la V^e République. Un mois plus tard, les 9 et 16 juin intervenaient les deux tours des douzièmes législatives. Ces deux élections marqueront la V^e République car elles ont permis la stabilisation du régime institutionnel mais elles ont aussi mis en évidence les paradoxes du système de parti.

V/LA STABILISATION

DU REGIME INSTITUTIONNEL

Dans la mesure où les deux types d'élections étaient regroupés et se succédaient dans le bon ordre, elles ont permis un retour au présidentialisme majoritaire qui risque toutefois de connaître quelques limites.

A) Le retour au présidentialisme majoritaire

Ce retour au fonctionnement des institutions sur ce que souvent on a appelé le mode « normal » ou traditionnel de la V^e République, se traduit par la fin de la cohabitation, il s'explique en grande partie par l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral.

a) La fin de la cohabitation

Les élections de ce printemps ont pour première conséquence la fin de la cohabitation. Il ressort en effet assez clairement que désormais la majorité parlementaire et la majorité présidentielle coïncident. De ce fait, « le phénomène majoritaire à la française » renaît de ses cendres.

Ce couplage des majorités parlementaire et présidentielle débouche sur le couplage des deux têtes de l'exécutif. Toutefois ce couplage est dissymétrique. Il est favorable à la majorité présidentielle, il est favorable au président de la République.

Les députés se définissent par rapport au président et à son programme, ils font en quelque sorte allégeance au président de la République. Le nom donné au parti « unique » de la majorité parlementaire est à cet égard révélateur : Union pour la majorité présidentielle (UMP). Cette allégeance s'expliquant par la légitimité présidentielle issue en grande partie de l'élection populaire mais aussi et surtout d'une véritable coutume constitutionnelle, une convention de la Constitution pour évoquer la notion mise en avant par Pierre Avril.

Quant au Premier ministre, qui est responsable politiquement devant les députés, il ne peut que partager cette allégeance. Une double conséquence en résulte.

En termes d'accession au pouvoir, le Premier ministre « procède » du président de la République et non de l'Assemblée nationale. Cela signifie aussi qu'il devient de fait responsable politiquement devant lui. Le gouvernement tout entier est au service du président.

Le gouvernement Raffarin n'a-t-il pas été qualifié de « gouvernement de mission » au lendemain du 5 mai ?

En termes d'exercice du pouvoir, cette allégeance du Premier ministre se

traduit par une double adjonction de pouvoirs à ceux que le président de la République continue d'exercer : c'est-à-dire ce que l'on nomme les pouvoirs propres.

Tout d'abord le président « absorbe la fonction gouvernementale ». C'est lui qui, de fait, va déterminer la politique de la Nation, privant ainsi le gouvernement d'une partie des prérogatives qui lui confère l'article 20 en le confinant à un rôle de simple exécutant. Il peut même aller jusqu'à empiéter sur la fonction parlementaire en inspirant et en imposant un certain nombre de lois et devenant ainsi un véritable « président-législateur »

Mais le président de la République ne se contente pas de ce premier élargissement de ses pouvoirs. Il exerce également et pleinement les pouvoirs dits partagés qui ne le sont plus effectivement. Le contre-seing lui est en effet acquis d'avance : quel Premier ministre pourrait lui refuser puisque politiquement parlant le chef du gouvernement voit dans le président de la République son chef ! De même la proposition préalable, autre technique de partage, sera sollicitée par le président de la République et bien sûr obtenue, devenant une simple formalité.

Plus qu'un simple arbitre au-dessus des partis, le président de la République est redevenu le capitaine que la cohabitation avait fait disparaître. Bref c'est lui qui désormais inspire la politique de la Nation et non plus le gouvernement.

b) Le succès du quinquennat et de l'inversion du calendrier électoral

Ce retour au présidentialisme majoritaire avait été ardemment souhaité par bon nombre de candidats, Lionel Jospin n'a-t-il pas choisi comme slogan « présider autrement » ? Pour cela il avait soutenu et initié deux réformes majeures, le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral. Ces deux réformes ont atteint leur but.

Dans la mesure où la cohabitation semblait devenir le mode de fonctionnement normal du régime l'idée d'instaurer le quinquennat présidentiel a trouvé des partisans de plus en plus nombreux. Pour ceux-ci, la coïncidence des mandats législatifs et présidentiels devait permettre de déboucher sur une coïncidence politique des majorités parlementaire et présidentielle.

La question du raccourcissement du mandat ne s'est posée qu'après le départ du Général de Gaulle. C'est Georges Pompidou qui prit l'initiative, le 3 avril 1973 de mettre en place le quinquennat. Le projet de loi constitutionnelle, adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées, ne fut jamais soumis à l'approbation du Congrès ni proposé par référendum au peuple. Depuis la question était restée en suspens et chaque président de la République a été favorable à la réforme mais pour des raisons diverses ne l'a pas fait aboutir. Paradoxalement c'est Valéry Giscard d'Estaing qui en déclenchant la procédure de révision de la Constitution a « convaincu » in extremis Jacques Chirac qui s'était à plusieurs reprises prononcé clairement contre.

Lionel Jospin, favorable au quinquennat et pensant qu'il favoriserait ses ambitions présidentielles a été ravi de l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, le projet de loi constitutionnelle a donc été voté par les socialistes et ses alliés alors qu'une partie de la droite votait contre.

Pour beaucoup, la coïncidence de la durée des mandats présidentiel et

parlementaire devait entraîner la coïncidence des majorités. Or celle-ci dépend en grande partie de l'ordre dans lequel les deux élections se succèdent: les députés se déterminent en fonction du président, pas le contraire. Pour des raisons techniques les élections législatives devaient se dérouler en mars et l'élection présidentielle en mai. Il fallait donc inverser l'ordre de ces élections.

Là encore un débat va animer la classe politique. La gauche y sera favorable et réussira avec le concours de l'UDF à imposer ce changement.

Le quinquennat complété par l'inversion du calendrier électoral a effectivement conduit au rétablissement du présidentielisme majoritaire. Mais c'est finalement Jacques Chirac qui en a tiré profit alors qu'il y était opposé. A partir du moment où il a été élu, il lui était en effet facile de faire campagne aux législatives sur le thème de la cohérence du choix des électeurs bref sur le non-retour à la cohabitation. Quant à Lionel Jospin qui était favorable aux deux réformes, pensant qu'elles le favoriseraient, il n'en a pas bénéficié. Ce qui n'est pas le moindre des paradoxes de ces élections.

B) Mais un retour qui risque d'être limité

a) Les limites subjectives

Même si le président peut compter sur une majorité parlementaire qui le soutient, il se peut que le présidentielisme majoritaire ne fonctionne plus comme il a pu fonctionner en d'autres temps. En effet, la fonction présidentielle a été atteinte lors de la cohabitation et il en restera sans doute quelque chose. Lorsqu'elle est apparue en 1986, la cohabitation était perçue comme une parenthèse. Deux petites années qui précédaient l'élection présidentielle. La parenthèse fut à nouveau ouverte en 1993, dans les mêmes conditions. Mais lorsqu'en 1997, après une dissolution manquée la cohabitation réapparut, elle ne fut plus du tout perçue comme une parenthèse, mais bien comme le régime normal ou presque. Dans ces conditions, la position du président s'est progressivement dégradée. Certes les conditions ont radicalement changé, mais il est toujours difficile de revenir à contre courant. D'autant que le Président de la République actuel, lors de son premier septennat et plus précisément encore durant les deux premières années de celui-ci a interprété sa fonction de manière relativement restrictive. Tous les observateurs de la vie politique ont souligné à l'époque que le président devenait insensiblement le bouclier de son Premier ministre, Alain Juppé alors que jusque-là c'était l'inverse, le Premier ministre fonctionnait comme un coupe-circuit, c'est lui qui protégeait le Chef de l'Etat. Même si Jacques Chirac n'est plus favorable à un pouvoir modeste, des conditions plus objectives risquent de limiter les effets du présidentielisme majoritaire qui vient de se réinstaller.

b) Les limites objectives

L'élection présidentielle de cette année restera sans doute dans les mémoires. C'est en effet celle où au premier tour le candidat qui sera finalement élu obtiendra les plus mauvais résultats de toute l'histoire de la V^e République. En bref, Jacques Chirac est le président le plus mal élu au premier tour (19,88 %), pourtant au second tour il est celui qui a recueilli le plus de suffrages, il est le président le mieux élu (82,21 %).

Tableau 2: La base électorale des partis de gouvernement depuis 1958 (en % des inscrits - 1^{er} tour)

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002
Gauche	34,02	29,12	34,50	31,8	33,9	38,3	37,98	31,39	31,52	19,28	26,98	22,92
Droite	38,88	36,9	44,24	46,25	42,64	38,14	29,97	33,51	26,22	29,02	23,55	26,72
Total	72,9	66,02	78,74	78,05	76,54	76,44	67,95	64,9	57,74	48,3	50,53	49,64

Tableau 1 : Résultats des présidents au 1^{er} et au 2^e tour

Président	1 ^{er} tour		2 ^e tour	
	% exprimés	% inscrits	% exprimés	% inscrits
De Gaulle (1965)	44,6 %	37,6 %	55,2 %	45,3 %
Pompidou (1969)	44,5 %	34,1 %	58,2 %	37,5 %
Giscard d'Estaing (1974)	32,6 %	27,2 %	50,8 %	43,8 %
Mitterrand (1981)	25,9 %	20,6 %	51,8 %	43,2 %
Mitterrand (1988)	34,1 %	27,2 %	54,0 %	43,8 %
Chirac (1995)	20,8 %	15,9 %	52,6 %	39,4 %
Chirac (2002)	19,88 %	13,75 %	82,21 %	61,99 %

Cette situation paradoxale s'explique en grande partie par le fait qu'au deuxième tour, il n'y a pas eu d'affrontement droite / gauche comme cela était devenu la tradition. Le duel Chirac / Le Pen a faussé les données du problème. Le président est devenu le garant des valeurs républicaines et c'est pour un tel candidat qu'une bonne partie de la gauche a voté ajoutant ses voix à celles des électeurs de droite et du centre qui votaient pour leur candidat sur son programme.

L'image du président élu s'est brouillée. Représentant d'une certaine politique qu'il a présentée aux Français, il est aussi et seulement pour d'autres le garant de la République. De ce fait, la position du président est fragilisée, le fonctionnement du présidentielisme majoritaire risque d'en être affecté.

Un autre phénomène peut avoir les mêmes conséquences, c'est la réduction de l'assise politique du président et de sa majorité parlementaire.

Au début de la V^e République, les présidents rassemblaient 30 % des inscrits sur leur nom au premier tour et disposaient d'une majorité de députés élus par 40 % des mêmes inscrits, aujourd'hui le président ne rassemble plus que 14 % des inscrits au premier tour et peut s'appuyer sur une majorité de députés élue par 25 % des inscrits. Comme le dit Jérôme Jaffré la V^e République s'est rabougriée. (voir tableau 2 ci-dessous).

Ce rétrécissement de la base électorale des gouvernants illustre le fossé qui s'élargit de plus en plus entre la classe politique et les Français. Il s'explique par la faiblesse de la participation électorale. Jamais l'on avait connu des taux aussi bas lors des élections législatives et présidentielles en France.

Tableau 3 :

La participation aux présidentielles en % des inscrits

	1965	1969	1974	1981	1988	1995	2002
1 ^{er} tour	84,8	77,6	84,2	81,1	81,4	78,4	71,16
2 ^e tour	84,3	68,9	87,3	85,9	84,1	79,7	79,7

Tableau 4 :

La participation aux législatives en % des inscrits

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1993	1997	2002
1 ^{er} tour	77,2	68,7	81,1	80	81,3	83,2	70,9	78,5	69,2	68,0	64,42
2 ^e tour	74,8	72,1	79,7	77,8	81,8	84,9	75,1	-	67,6	71,1	60,32

Un dernier élément peut contribuer à limiter la place du président dans le cadre du nouveau présidentielisme majoritaire. Il s'agit de ce que l'on pourrait appeler l'effet «Chambre introuvable». La majorité

parlementaire est l'une des plus importantes de toute la Ve République. Formée essentiellement par le groupe UMP qui comprend 354 membres et 11 apparentés, auquel il faut adjoindre le groupe UDF (27 membres, et 2 apparentés), elle rassemble 68,2 % des députés. Seules les législatures 68-73 et 93-97 ont connu des résultats plus importants avec respectivement 79,4 % et 81,8 %. Paradoxalement le fait de disposer d'une telle majorité peut se retourner contre le gouvernement et le président. Dans ces hypothèses, la discipline de vote a tendance à s'assouplir et la majorité risque de se déliter progressivement. C'est bien sûr un risque, ce n'est pas une certitude. (voir tableau 5 ci-dessous)

II/ LES PARADOXES DU SYSTEME DE PARTI

Les élections ont également eu des conséquences sur le système de parti. Deux phénomènes peuvent être relevés : le maintien de l'alternance et le pluralisme de l'offre politique. Au premier abord il n'y a rien là d'étonnant, et pourtant ces phénomènes se révèlent d'une certaine manière quelque peu paradoxaux.

A) Le maintien de l'alternance gauche / droite

a) Un phénomène qui résiste

Depuis 1981, l'alternance est devenue la règle. A chaque élection, les sortants ont été battus, qu'il s'agisse de « grande alternance », lors des présidentielles ou de « petite alternance », lors des législatives. Dans tous les cas, la gauche a chassé la droite et inversement. Le seul bémol concerne la présidentielle de 1995. Le président sortant, François Mitterrand, n'est pas candidat, c'est Edouard Balladur Premier ministre de la cohabitation qui est battu par Jacques Chirac. Les deux hommes font partie du même camp – la droite – mais sont adversaires lors de la présidentielle.

L'alternance est donc bien devenue la règle et cette règle semble se confirmer. La gauche qui disposait du pouvoir l'a perdu, même si Jacques Chirac se succède à lui-même.

Ces alternances ont pu être plus ou moins complètes. Ainsi, en 1986 la droite succède à la gauche en emportant l'Assemblée nationale et donc Mitterrand et en conservant le Sénat. Le même schéma se reproduira en 1993. En 1995, au contraire, la droite reprend la présidence, conserve le Sénat, le gouvernement et l'Assemblée qu'elle perd deux ans plus tard après la dissolution de 1997.

La configuration actuelle est la plus favorable à la droite puisqu'elle monopolise tous les centres de pouvoir comme le soulignent avec complaisance ses adversaires, d'autant plus que la majorité parlementaire est, nous l'avons vu, parmi les plus fortes, ce qui n'est pas nécessairement, un gage de soutien inconditionnel.

Cette règle de l'alternance droite / gauche, n'est pas sans poser certains problèmes, elle empêche en tous cas les solutions alternatives.

b) Un phénomène qui empêche toute solution alternative

Tableau 5 : Importance de la majorité parlementaire

	1958 UNR	1962 UNR+RI	1967 UDR+RI +divers	1968 UDR+RI +PDM	1973 UDR+RI +UC	1978 RPR+UDF	1981 PS+PC	1986 RPR+UDF	1988 PS	1993 RPR+UDF	1997 PS+PC +RCV	2002 UMP+UDF
Effectif de la majorité	206/579	268/482	244/486	387/487	272/490	277/491	329/491	295/577	275/577	472/577	319/577	394/577
Majorité en %	35,57%	55,6%	50,20%	79,40%	55,50%	56,41%	67,00%	51,12%	47,66%	81,80 %	55,2 0%	68,20 %

Le mode de scrutin majoritaire à deux tours utilisé traditionnellement lors des législatives combiné à l'élection présidentielle qui se fait bien sûr au scrutin majoritaire, renforcé par la règle des deux candidats au deuxième tour, a conduit à la construction d'un système bipolaire. L'alternance n'est possible que dans ce cadre-là. Tous ce qui est hors du système n'a aucune chance de l'emporter. Toute solution alternative est condamnée d'avance et c'est ce que l'on a pu constater lors des dernières élections, avec quelques petites particularités.

D'abord, ce sont les partis et les candidats qui ont contesté ce système de l'extérieur qui ont échoué, malgré des succès d'estime. C'est ainsi que les mouvements extrémistes à gauche comme à droite ont pu laisser penser, au premier tour, qu'ils réussiraient, mais ont bien dû constater leur échec, au second tour.

Tableau 6 : Position des grands courants politiques

Tendance politique	Présidentielle 1 ^{er} tour		Législatives 1 ^{er} tour	
	% exp.	% ins.	% exp.	% ins.
Droite parlementaire	33,70	23,33	43,38	26,72
Gauche parlementaire	32,45	22,44	37,24	22,92
Extrémistes (droite et gauche)	29,64	20,50	15,46	09,49

C'est au premier tour de la présidentielle que les extrémistes de droite (FN et MNR) et de gauche (Trotskistes) rassemblent le plus de voix (29,64 %), un peu moins d'un tiers des votants, c'est-à-dire un petit peu moins que la gauche parlementaire (32,45 %) et que la droite parlementaire (33,70 %). N'oublions pas que la surprise de cette élection a été l'élimination du candidat de gauche au premier tour par le candidat de l'extrême droite, ce qui ne s'était jamais vu. Certes aux élections législatives, ils ne renouvellent pas leur performance puisqu'ils ne rassemblent que 15,46 % des votants. Il est vrai qu'entre-temps le deuxième tour de la présidentielle a eu lieu et a figé le paysage politique.

Si les extrémismes de droite et de gauche mobilisent autant au premier tour de la présidentielle, ils n'arrivent cependant pas à remettre en cause le duopole droite / gauche. De même on a pu constater, lors de ces élections, l'échec des troisièmes voies ou des « troisièmes hommes ».

Dès l'automne 2001, Jean-Pierre Chevènement d'une part, et François Bayrou d'autre part, entamaient leur campagne présidentielle en se présentant chacun comme le troisième homme de la compétition. Chacun des deux candidats espérant se situer ailleurs que dans le duel droite / gauche. Bref c'est l'idée classique de la troisième voie qui ainsi était remise au goût du jour.

Dans un premier temps, cette stratégie a semble-t-il réussi puisque Jean-Pierre Chevènement a atteint les 15 % des intentions de vote dans les sondages. Toutefois, François Bayrou n'a pas connu un tel succès. Mais lors du scrutin lui-même ces deux candidats n'ont connu qu'un succès d'estime. Les élections législatives devaient d'ailleurs confirmer cet échec. Toutes les tentatives de sortir du duopole ont donc échoué. Et cet échec, explique en partie le fort taux d'abstention constaté lors des deux élections. (Voir tableaux 3 et 4).

B) Le pluralisme de l'offre politique

Un autre paradoxe mis en évidence par les élections du printemps réside dans le fait que s'il y a bien duopole et qu'à l'intérieur de celui-ci l'alternance fonctionne régulièrement, cela n'empêche pas l'expression d'un pluralisme de l'offre politique.

a) Son expression: la multiplication des candidatures

La multiplication des candidatures est certainement le fait marquant de ces élections. Ce phénomène a pris des proportions relativement importantes, et ce parce qu'il a pris une double dimension. On peut en effet parler d'abord d'une multiplication dans l'absolu et d'autre part d'une multiplication dans la multiplication.

Jamais le nombre de candidats à l'élection présidentielle n'avait été aussi important. Seize candidatures ont effectivement été retenues par le Conseil constitutionnel le 4 avril 2002. La liste de candidats a d'ailleurs failli être plus importante puisque l'on décomptait près de vingt-cinq candidats à la candidature à la veille de la publication de la liste.

Quand on pense que lorsqu'en 1974 il y a eu douze candidats et que cela a provoqué la réforme des parrainages, ceux-ci passant de 100 à 500, on mesure l'importance du nombre de candidats.

Tableau 7: Nombre de candidats au 1^{er} tour des présidentielles

1965	1969	1974	1981	1988	1995	2002
6	7	12	10	9	9	16

Cette prolifération des candidatures qui traduit intrinsèquement une bonne santé du système politique a eu des conséquences importantes. Elle a transformé l'élection présidentielle. Celle-ci a fonctionné sur deux modes. Au premier tour, c'est une élection obéissant à une logique proportionnelle qui a eu lieu, les électeurs se sont éparpillés. Au second tour la logique majoritaire réapparaissait de manière d'autant plus abrupte qu'il ne pouvait y avoir que deux candidats. C'est cette logique proportionnelle qui explique le bon résultat de Jean-Marie Le Pen et par conséquent l'élimination de Lionel Jospin.

Cette prolifération des candidatures à la présidentielle a encouragé l'émergence du même phénomène aux législatives. Il est vrai que les retombées financières attendues par les candidats expliquent en grande partie le phénomène.

Tableau 8: Le nombre de candidats au 1^{er} tour des élections législatives

Élections	Nombre de circonscriptions	Nombre de candidats	Moyenne/ circonscription
1958	465	2783	6
1962	465	2162	4,5
1967	470	2182	4,6
1968	470	2255	4,8
1973	473	2982	6,3
1978	474	4215	8,9
1981	474	2650	5,6
1986	-	769 listes	-
1988	555	2788	5
1993	555	5139	9,2
1997	555	6214	11,2
2002	577	8456	14,6

Au phénomène de la multiplication des candidatures dans l'absolu est venu s'ajouter ce que l'on pourrait appeler une multiplication dans la multiplication.

Toutes les tendances politiques ont été représentées, qui plus est chaque tendance l'a été par plusieurs candidats.

Cinq candidats se réclamaient ou émanaient de la droite parlementaire: Jacques Chirac, bien sûr, mais aussi François Bayrou et Alain Madelin ainsi que Christine Boutin et Corinne Lepage. La gauche plurielle était représentée par toutes ses composantes c'est-à-dire

là encore cinq candidats: Lionel Jospin évidemment, Robert Hue et Noël Mamère, mais aussi Christiane Taubira qui bien que présentée par le parti radical de gauche n'en était pas membre et enfin Jean-Pierre Chevènement qui issu de ce camp, s'est positionné au-dessus des partis, au-delà du clivage droite / gauche. Quant aux trotskistes, ils étaient trois: Arlette Laguiller, Olivier Besancenot et Daniel Gluckstein ce qui fait beaucoup pour un courant traditionnellement minoritaire. Enfin, l'extrême droite présentait deux candidats, les frères ennemis Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret. Il n'y avait au fond que Jean Saint-Josse qui représentait seul un courant, il est vrai tout à fait original et récent.

b) Son caractère factice

Ce pluralisme est en réalité un pluralisme de façade et ce pour deux raisons. D'abord, parce qu'il est uniquement un pluralisme de l'offre politique, ensuite parce que dans les deux camps les partis dominants le sont encore plus.

Ce pluralisme politique n'est malheureusement qu'un pluralisme de l'offre politique: il n'apparaît qu'au premier tour des deux élections (voir tableaux 7 et 8), mais au deuxième tour on l'a vu c'est le duel obligatoire à la présidentielle et le duel quasiment obligatoire lors des législatives. Le nombre des « triangulaires » a été finalement moins important qu'en 1997: 37 triangulaires en 2002 contre 133 en 1997. Il a également été moins important qu'on ne le prévoyait: 37 triangulaires réelles contre 237 prévues). Ce passage brutal d'une logique hyper-proportionnelle à une logique ultra-majoritaire que nous constatons précédemment, traduit bien l'escamotage du pluralisme de l'offre politique. Il est la traduction de sa non-transformation en un pluralisme de la représentation. Le système électoral a digéré le pluralisme.

Si le pluralisme constaté n'est finalement qu'un pluralisme de façade c'est aussi parce que l'on constate après les élections que les deux pôles politiques représentés au parlement sont encore plus homogènes qu'avant les élections.

Ainsi, à droite, les formations gaullistes, centristes et libérales ont réussi à s'unir en créant l'UMP. Certes, l'union n'est pas totale, puisque l'UDF se maintient, mais au prix d'une hémorragie importante de ses membres.

Quant à la gauche, son parti dominant, le Parti socialiste, est encore plus dominant après le scrutin. Ses alliés sont laminés ou presque.

Tableau 9: Résultats du premier tour des élections législatives de 1997 et 2002

	1997			2002		
	Sièges	Voix / ins. %	Voix / exp. %	Sièges	Voix / ins. %	Voix / exp. %
RPR	140	10,86	16,80	360	20,52	33,30
UDF	113	9,50	14,70	29	2,99	4,85
Non inscrits	7			19		
PS	250	16,50	25,55	142	14,85	24,11
PC	36	6,40	9,91	22	2,96	4,82
RCV	33					

Finalement ces élections, ont montré la solidité des institutions, mais elles ont tendance à fonctionner de plus en plus dans le vide. Elles sont de moins en moins en phase avec les Français. Ce divorce mis en évidence par les élections risque dans l'avenir de poser de graves problèmes.

*Raymond Ferretti
Maître de conférences à l'Université de Metz*

ANNEXES I

Présidentielle

Résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2002 (21 avril 2002) – France entière

	Voix	% inscrits	% exprimés
Inscrits	41 194 689	-	-
Votants	29 495 733	71,6	-
Exprimés	28 498 471	69,1	-
Abstentions	11 698 956	28,4	-
Blancs et nuls	997 262	2,4	-
Daniel Gluckstein	132 686	0,32	0,47
Arlette Laguiller	1 630 045	3,96	5,72
Olivier Besancenot	1 210 562	2,94	4,25
Robert Hue	960 480	2,33	3,37
Lionel Jospin	4 610 113	11,19	16,18
Christiane Taubira	660 447	1,60	2,32
Noël Mamère	1 495 724	3,63	5,25
Jean-Pierre Chevènement	1 518 528	3,69	5,33
Corinne Lepage	535 837	1,30	1,88
François Bayrou	1 949 170	4,73	6,84
Jacques Chirac	5 665 855	13,75	19,88
Alain Madelin	1 113 484	2,70	3,91
Christine Boutin	339 112	0,82	1,19
Jean Saint-Josse	1 204 689	2,92	4,23
Bruno Mégret	667 026	1,62	2,34
Jean-Marie Le Pen	4 804 713	11,66	16,86

Résultats du 2^e tour de l'élection présidentielle 2002 (5 mai 2002) – France entière

	Voix	% inscrits	% exprimés
Inscrits	41 191 169	-	-
Votants	32 832 295	79,7	-
Exprimés	31 062 988	75,4	-
Abstentions	8 358 874	20,2	-
Blancs et nuls	1 769 307	4,2	-
Jacques Chirac	25 537 956	61,99	82,21
Jean-Marie Le Pen	5 525 032	13,41	17,79

ANNEXES II

Législatives

Résultats du 1^{er} tour des élections législatives (9 juin 2002) – France entière

Inscrits	40 968 484	100 %	
Abstentions	14 578 609	35,58 % des inscrits	
Votants	26 389 875	64,42 % des inscrits	
Blancs / nuls	1 143 830	2,79 % des inscrits 4,33 % des votants	
Exprimés	25 246 045	61,62 % des inscrits	
Partis	Voix	% exprimés	% inscrits
LO	301 984	1,20 %	0,73 %
LCR	320 467	1,27 %	0,78 %
Extrême gauche	81 558	0,32 %	0,19 %
PCF	1 216 178	4,82 %	2,96 %
PS	6 086 599	24,11 %	14,85 %
PRG	388 891	1,54 %	0,94 %
Divers gauche	275 553	1,09 %	0,67 %
Verts	1 138 222	4,51 %	2,77 %
Pôle Républicain	299 897	1,19 %	0,73 %
Autres écologistes	295 899	1,17 %	0,72 %
Régionalistes	66 240	0,26 %	0,16 %
CPNT	422 448	1,67 %	1,03 %
Divers	194 946	0,77 %	0,47 %
UMP	8 408 023	33,30 %	20,52 %
UDF	1 226 462	4,85 %	2,99 %
DL	104 767	0,41 %	0,25 %
RPF	94 222	0,37 %	0,22 %
MPF	202 831	0,80 %	0,49 %
Divers droite	921 973	3,65 %	2,25 %
FN	2 862 960	11,34 %	6,98 %
MNR	276 376	1,09 %	0,67 %
Ext. Droite	59 549	0,24 %	0,14 %

Résultats du 2^e tour des élections législatives (16 juin 2002) – France entière

Inscrits	36 783 746	100 %		
Abstentions	14 597 581	39,68 % des inscrits		
Votants	22 186 165	60,32 % des inscrits		
Blancs / nuls	965 139	2,62 % des inscrits 4,35 % des votants		
Exprimés	21 221 026	57,69 % des inscrits		
Partis	Voix	% exprimés	% inscrits	Sièges
PCF	690 807	3,26 %	1,87 %	21
PS	7 482 169	35,26 %	20,34 %	138
PRG	455 360	2,15 %	1,23 %	7
Divers gauche	268 715	1,27 %	0,73 %	6
Verts	677 933	3,19 %	1,84 %	3
Pôle Républicain	126 79	0,06 %	0,03 %	0
Régionalistes	28 689	0,14 %	0,07 %	1
Divers	13 036	0,06 %	0,03 %	1
UMP -	10 029 669	47,26 %	27,26 %	309
UDF	832 785	3,92 %	2,26 %	23
RPF -	61 605	0,29 %	0,16 %	2
Divers droite	274 374	1,29 %	0,74 %	8
FN -	393 205	1,85 %	1,06 %	0